



Numéro 2

Coup de griffe

★ Périodique d'action syndicale de l'Union Locale CNT Nîmes – Automne 2005 ★

LE CASSE DU SIÈCLE

BRAQUAGE SUR LE DROIT DU TRAVAIL

Sous prétexte de lutter contre le chômage, Villepin permet aux employeurs de licencier plus facilement ! Il utilise la recette libérale pour brader un siècle d'acquis sociaux : une recette qui mène à la misère sociale. Retirez toute les « contraintes sociales » que représentent le Code du travail et les acquis sociaux (préhistoriques selon la nouvelle patronne du MEDEF) : l'économie, donc l'emploi, fonctionneront mieux... pour le patronat !

Le « nouveau » 1er ministre a donc lancé, sous prétexte de l'urgence de la lutte contre le chômage, des ordonnances qui vont rendre périmé le droit du travail.

Le CNE, c'est ferme ta gueule pendant deux ans !

Dans les entreprises de 20 salariés au plus, le salarié voit s'étendre la période d'essai à 2 ans (appelée « période de consolidation de l'emploi »).

Faut-il réellement 2 ans à un patron pour se rendre compte si l'employé peut remplir sa tâche ? Ce contrat lui permet en fait de nous licencier sans justification pendant une période de 2 ans ! **Pendant 2 ans, planera au-dessus de la tête des travailleurs employés en CNE la menace d'un licenciement injustifié, puisque le patron n'aura plus à le justifier !** Qui a déjà connu les périodes d'essai d'un mois (parfois plus), sait à quel point c'est angoissant d'être à la merci des caprices d'un patron.

De plus, pendant 2 ans, c'est l'absence de droits assurée : comment refuser des heures supplémentaires non payées ? Comment être enceinte si on peut se faire virer ? Comment lutter pour défendre nos droits, nous défendre contre les injustices ? Comment être malade ? L'employeur peut nous licencier pour ce qu'il veut... Lorsque l'insécurité règne sur son emploi, le salarié a naturellement tendance à accepter plus que normal, à laisser son travail empiéter sur sa vie personnelle, au détriment de sa vie familiale, de ses loisirs. Ce sont des périodes difficiles, en raison de l'incertitude du lendemain. **Des périodes qui deviennent la norme avec 2 ans de période d'essai !**



Le CNE, c'est aussi la généralisation de la précarité en dehors du travail. Il est plus difficile de faire des projets pour l'avenir, de faire des prêts bancaires, de louer un logement quand vous êtes un potentiel chômeur, c'est-à-dire (dans la tête des proprios et des banquiers) un potentiel « mauvais payeur » !

Quel patron voudra embaucher avec les traditionnels CDI et CDD ?

Car l'employeur n'aura pas non plus à subir les «inconconvénients» du CDD : prime de précarité, cotisations patronales pour la Sécu, protection du salarié (en échange de la durée déterminée de son contrat, il est impossible de la virer, sauf pour faute professionnelle). Il pourra virer le salarié pendant sa « période d'essai » sans justification, à n'importe quel moment !

Les premières réactions des patrons sont déjà stratégiques. Profiter des périodes de deux ans pour ajuster la main d'œuvre à la production. Les travailleurs sont totalement à la merci des fluctuations du marché.

Cela concerne les entreprises de 20 salariés.. Ce n'est pas être devin de prédire que demain, le risque que le CNE se généralise à toutes les entreprises devienne réalité. D'ailleurs, c'est déjà une revendication du MEDEF. **Et ce que le Medef veut, le gouvernement le réalise...** De plus, en réalité, beaucoup d'entreprises de plus de 20 salariés peuvent déjà recruter des CNE, puisque **les salariés de moins de 26 ans ne comptent plus dans les effectifs !** Une boîte de 50 salariés dont seulement 19 auront plus de 26 ans peut ainsi recruter des CNE !

Les exonérations de cotisations patronales

D'abord, un rappel : les cotisations sociales, salariales ou patronales, sont en fait une part de notre salaire. Cette part est versée à des caisses dites de « Sécurité sociale » : maladie, retraite, famille, chômage, etc. Les travailleurs actifs sont ainsi solidaires avec les travailleurs inactifs. Le jour où le travailleur actif devient provisoirement ou définitivement inactif, il profitera à son tour de la solidarité des autres.

Supprimer les cotisations patronales, c'est donc supprimer la part de notre salaire qui permet aux travailleurs inactifs de vivre normalement. C'est donc précariser complètement l'ensemble des travailleurs : s'ils sont privés de travail (accident, maladie, gamins, vieillesse...) ils ne peuvent plus vivre décemment.

Les exonérations de cotisations patronales (« abaissement de charges », ils disent) ont commencé sérieusement en 1991. La raison ? Lutter contre le chômage ! A la vue du tableau ci-dessous, c'est pas très efficace... Par contre, c'est très efficace pour liquider la Sécu !



| | Exonérations de charges patronales* | Chômeurs (indemnisés + non-indem.) | RMIstes | Déficit Sécu* | Déficit Unedic* |
|------|-------------------------------------|------------------------------------|--------------|---------------|-----------------|
| 1991 | 1,7 milliards | 3 465 931*** | 489 000*** | - 2,3 | - 1,2 |
| 2004 | 21,5 milliards** | 4 356 753*** | 1 216 000*** | - 11,9 | - 4,42 |

Et en plus de ça, il faut savoir que les cotisations patronales ont seulement augmenté de 1,8 % depuis 20 ans, quand les cotisations salariales ont augmenté de 8,2 % ! Résultat ? En vingt ans, les patrons ont augmenté de 10 % leur part du gâteau : ils accaparaient 32 % des richesses que nous produisons au début des années 80, ils en accaparaient 42 % au début des années 2000... Mais évidemment, ils disent toujours que c'est la « crise », qu'il faut être plus « compétitifs »...

Et si les chômeurs radiaient le MEDEF ?

Ça y est l'Etat fait son annonce annuelle de baisse du chômage. Bien sûr il y a le travail saisonnier comme chaque année. Mais surtout, il y a les radiations de ces derniers mois : juin 39 547 radiations, juillet 34 667, septembre 33 651. Il suffit de faire le compte : **107 865 radiations de personnes laissées sur le carreau.**

L'Etat se glorifie de 2 401 800 chômeur-se-s à la fin septembre. Ce qu'il faut savoir c'est que pour l'ANPE il y a 8 catégories de chômeur-se-s et le chiffre annoncé ne concerne que la première : « demandeur d'emploi à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps ». Il en reste donc 7 autres, ceux qui en font partie n'apparaissent pas dans les chiffres. La jolie arnaque !

Mais cette fois, on a eu droit à « mieux » : tu es chômeur, on te propose un boulot (du travail pourri ça va pas manquer avec les nouveaux contrats !) tu refuses une première fois > 20% d'indemnités en moins, la deuxième fois > c'est 50% en moins. Voilà le monde du capitalisme. Obéis à tes maîtres ou crève ! **Voilà le choix qu'ils veulent nous laisser.**

Ils nous réinventent les camps de travail en douceur. Les prolétaires et les plus précaires comme esclaves, les flics comme gardiens et toujours les même chefs : les bourgeois.

Il est temps de se mobiliser contre ses lois assassines. Les attaques contre les chômeurs sont des attaques aussi contre tous les travailleurs. La lutte des classes ne s'est jamais arrêtée. Ces dispositions ne servent que les intérêts de la classe dominante. Nous n'avons pas les mêmes intérêts. Les nôtres sont faits de solidarité, d'autogestion et d'égalité sociale et économique. **Contre toutes ses attaques luttons et avançons**

Quelques chiffres : Gard 14,1% de chômage (13eme département), Nîmes : 14,5% de chômage. On est dans les premières lignes.

Nous contacter :

✉ CNT BP 50014 30006 Nîmes cedex 4

☎ 06 70 53 93 11

& Vous abonner au Coup de Griffes : cnt.nimes@cnt-f.org

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

La CNT à EXAPAQ



C'est depuis Juin que des salariés d'EXAPAQ (transports de petits colis) ont décidé de rejoindre la CNT.

Les raisons ? Heures supplémentaires non payées, absence de délégué du personnel, surcharge de travail, manque de respect de la part de la Direction, etc. Maintenant, la CNT a constitué une section dans l'entreprise et grâce à l'action conjointe avec la CGT présente dans l'entreprise, nous avons obtenu les élections des délégués du personnel, ainsi qu'un panneau syndical. Le respect du personnel s'améliore, mais la surcharge de travail et les salaires restent les mêmes.

Il y a encore du boulot, mais nous ne baisseront pas les bras, la lutte continue !

- La CNT EXAPAQ -

Syndiquez vous !



Murs blancs



www.cnt-f.org